

PROCURATION DE REPRÉSENTATION

Assemblée Générale Ordinaire¹

Mardi 11 mars 2025 de 10h00 à 16h

Si vous ne pouvez pas être présent·es à l'Assemblée Générale Ordinaire du GERPLA,
merci de renvoyer dès maintenant par courriel (secretariat@gerpla.com)
avant le 5 mars 2025, la procuration ci-dessous, dûment complétée et signée.

Sauf si vous désignez un lieu de vie et d'accueil dont vous êtes assuré·es de la présence, merci de **ne pas compléter** le nom du/de la représentant·e. Nous répartirons les procurations en début de séance, une par adhérent·e présent·e.

Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA)

donne procuration au LVA adhérent présent

Si vous souhaitez être en concertation avec votre représentant·e désigné·e en début de séance plénière avant d'engager les votes prévus des trois bilans statutaires (2024) et des projets associatif et budgétaire (2025), veuillez indiquer votre numéro de téléphone, auquel vous vous engagez à être **joignable le 11 mars entre 10h et 16h** :

Fait à le

Nom et qualité, signature et cachet du Lieu

¹ En AGO, les décisions sont prises par au moins la moitié des membres adhérent·es actif·ves, présent·es ou représenté·es, à jour de leur cotisation.